

L'appel de l'Ordre des architectes

Marchés publics | Il réclame d'autres critères de choix que le prix.

Président de l'Ordre régional des architectes, Christophe Lladérés lance un appel aux donneurs d'ordres publics que sont notamment les collectivités et l'État afin que le choix des lauréats lors des procédures de marchés publics « ne se fasse pas sur le seul critère du prix ». « Nous constatons, à l'Ordre, depuis quelques années, la généralisation de procédures dans lesquelles le montant des honoraires est le seul critère », appuie-t-il. Or, ajoute-t-il, « ces procédures conduisent à un bouleversement des pratiques professionnelles des architectes ».

« La bonne manière de gérer l'argent public »

Le président de l'Ordre des architectes met en avant le nouveau Guide de la commande publique, rédigé par la Commission interministérielle



■ C. Lladérés (à dr.) a reçu le soutien des ingénieurs de la région. J.-M. M.

pour la qualité des constructions publiques. Dans le document, il est précisé que « du choix de l'architecte et des moyens dont lui et son équipe disposeront pour concevoir, optimiser et réaliser le projet, dépendra la réussite de l'opération ». Or, insiste Christophe Lladérés, « choisir un ar-

chitecte seul, parce qu'il est le moins cher, n'est pas la bonne manière de gérer l'argent public. Un architecte qui n'est pas entouré d'une équipe sera obligé d'aller chercher ailleurs les collaborations qui lui manquent. Et cela n'est pas forcément une garantie d'efficacité ». Il ajoute : « La

pratique vertueuse des procédures de marchés publics ne doit pas conduire à l'atrophie de la prestation de l'architecte ».

« 60 à 80 candidatures par appel d'offres »

De cette situation dépend donc la survie des agences de taille moyenne installées sur le territoire. Car, rappelle Christophe Lladérés, « chaque appel d'offres de maîtrise d'œuvre génère une surreprésentation de la concurrence : de l'ordre de 60 à 80 candidatures ! » Du coup, « retenir le seul critère du prix sur ce type de marché, c'est programmer dans un délai rapide la destruction des agences d'architectures régionales au profit de grands cabinets de type anglo-saxons ».

KARIM MAOUDI

kmaoudj@midilibre.com

Nos archives depuis janvier 2004

- Recherche -

Afficher plus de critères de recherche

● **Abonnez-vous**

Accédez à la totalité des informations au quotidien et recevez l'ensemble de nos publications

● **Offre découverte**

Recevez gratuitement pendant 30 jours la lettre M hebdo, la newsletter et accédez à l'intégralité du site

● **Nos publications**

La Lettre M hebdo
Le Mag
L'annuaire éco

● **Inscription aux Masters 2013**

● **La Lettre M sur Twitter**

● **Les lauréats des Masters 2012**

INFOS HEBDOS

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE : LE CRI D'ALARME DES ARCHIS

Mardi 18 juin 2013

Région L.-R. - BTP

Christophe Lladères, président de l'ordre régional des architectes du L.-R., demande de nouvelles modalités pour les « petits » appels d'offres publics (inférieurs à 200 K€), lesquels constituent le quotidien de la majorité des cabinets d'architecture. « Chaque marché à procédure adaptée attire entre 60 et 70 candidats. Ceux-ci planchent pendant deux ou trois jours, sans rémunération, pour établir un cahier des charges, une note méthodologique et un prix. Submergés, les services techniques ne peuvent pas les examiner à leur juste valeur. Et, au final, c'est le moins-disant qui l'emporte. » Solution préconisée dans le nouveau Guide de la commande publique de maîtrise d'œuvre : présélectionner les équipes en amont, afin de limiter le nombre de candidats, pour optimiser leurs motivations et améliorer la qualité de l'analyse de leurs offres.

+ sur www.lalettrem.fr

Ce guide est accompagné d'un calculateur d'honoraires à l'attention des maîtres d'ouvrage publics, dont l'objet est de conseiller les bonnes procédures en fonction des seuils. « La survie des agences de taille moyenne dépend de la bonne application de ce guide pour les marchés publics de maîtrise d'œuvre », insiste Christophe Lladères. D'après lui, les agences régionales « garantissent un meilleur rapport qualité/prix. Si l'on existe plus, les gros cabinets pratiqueront la politique tarifaire de leur choix ».

Parutions précédentes

18/06/13 - CICE et écotaxe, priorités de la FNTR L.-R - Région L.-R. / Transports

18/06/13 - Missions locales : 23 000 entrées en emploi en 2012 - Région L.-R. / Collectivités

18/06/13 - LRA choisit trois groupements - Région L.-R. /

LOCATION DE CAMIONS

Chaptal Location

04 67 42 50 42

Route de Sète
34434 Saint-Jean-de-Védas
www.chaptal-location.com

JE PENSE QUE JE VAIS RACHETER TA BOITE



Hérault

JURIDIQUE & ECONOMIQUE

Tous les jeudis

L'hebdomadaire
d'informations
légales et **économiques**
de l'Hérault

1,20 € N° 2947 du 20 JUN 2013. Officiellement habilité à publier les annonces légales dans le département de l'Hérault

Annances légales de l'Hérault



Le dossier de l'HJE
Le marché montpelliérain de
L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE



Plus d'infos sur...
www.heraultjuridique.com
Votre accès direct par QrCode

Marchés publics
Architectes
et ingénieurs
sensibilisent



Ministère de la Culture et de la Communication
Arrêté du 21/12/2012 relatif au tarif annuel
et aux modalités de publication
des annonces judiciaires et légales.

Pour le département de l'Hérault,
le tarif de la ligne est fixé à 4,00 € HT.



NOUVEAU !
Vous pouvez désormais
passer votre annonce
légale et payer par carte
bancaire en ligne sur
www.heraultjuridique.com

• Plus d'infos sur...
www.heraultjuridique.com



< Votre accès direct
au site par QRcode
Vidéos, articles exclusifs,
fil d'actualité en direct,
services en ligne...

En libre accès, le meilleur de l'information
immobilière sur les projets urbains
héraultais et montpelliérains
sur www.heraultjuridique.com



Nouveau : l'Hérault
Juridique & Économique
sur TWITTER : @HJE34

Bulletin d'abonnement
en page 15.

SOMMAIRE



EMPLOI

• 4 - Les seniors au travail, un casse-tête ?

PROFESSION

• 5 - L'appel des architectes et ingénieurs du Languedoc-Roussillon : sortir de la tyrannie du prix dans les marchés publics

DOSSIER

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DANS L'AGGLOMÉRATION MONTPELLIÉRAINE

• 8-12 et 17-19 - Toujours des besoins en immeubles neufs malgré la crise

• 13-16 - CAHIER INFOS+

• 13 - Les comportements d'achat des Français

CAHIER CENTRAL ANNONCES LÉGALES

• Créations, modifications, fonds de commerce, redressements et liquidations judiciaires • Informations commerciales sur les sociétés • Ventes aux enchères département

et région • Appels d'offres publiés dans le département de l'Hérault • Ours.

ENTREPRISES

• 6 - *gourmaneo.com* la cuisine étoilée des terroirs livrée à domicile
• 7 - *Sosh* met du 4Play et du Web dans son offre *low price*
• 14-15 - Entreprises et salariés : jurisprudence
• 22 - La bataille autour du régime des auto-entrepreneurs se poursuit

DROIT

• 20 - Nouvelles dispositions sur le mariage : les conséquences en droit social
• 23 - Numérique / Rapport Lescure : le statut de l'hébergeur à maintenir

CONSOMMATION

• 20-21 - Les Français cumulent les achats en ligne et dans les boutiques

CULTURE

• 24-25 - Jean PIERSON rapproche la plage de Montpellier

Rédaction - Tel. : 0499 583 555.

• Rédacteur en chef : Daniel CROCI (croci.daniel.hje@gmail.com)

• Responsable de la rubrique culturelle : Virginie MOREAU (vm.culture@gmail.com)

• Ont participé à ce numéro : Y. TOPOL • A. DAUBREE • F. TAQUET • B. POIDEVIN • V. GELLES

© HJE 2013 - Crédits photos au fil des pages

Consultez en libre accès les articles parus sur le site Internet : <http://www.heraultjuridique.com>



Un journal spécialisé
pour vos annonces légales
c'est plus sûr !



De dr. à g. : Pascal SALVADOR, président de l'Association d'Ingénierie en Languedoc-Roussillon ; Christophe LLADERÈS, président régional de l'ordre des architectes, et Jean-François CATAGNIA, en charge du développement de l'Association d'Ingénierie régionale.

L'appel des architectes et ingénieurs du Languedoc-Roussillon Sortir de la tyrannie du prix dans les marchés publics

L'ordre des architectes constate depuis quelques années la généralisation des procédures de type MAPA dans la commande publique, pour lesquelles les montants des honoraires semblent être le seul critère de choix du lauréat. En janvier 2013 a été publié un nouveau *Guide de la commande publique de maîtrise d'œuvre* émanant de la Mission Interministérielle pour la qualité des Constructions Publiques (MIQCP), qui préconise un premier choix des acteurs sur leurs qualités et leurs références. En réaction, les architectes et ingénieurs ont lancé, le vendredi 14 juin, un appel commun pour que ces préconisations soient appliquées dans l'intérêt général d'une concurrence saine, pour la réalisation d'une architecture pour tous et de qualité. Explications...

Christophe LLADERÈS, président de l'ordre des architectes du Languedoc-Roussillon, et Pascal SALVADOR, président de l'Association régionale d'Ingénierie, font front commun. Ils souhaitent sensibiliser au fait que dans les marchés publics, seul le prix semble être la règle de choix. Cette généralisation asphyxie les maîtres d'œuvre et les consultations sont chronophages. L'objet de la sensibilisation lancée le 14 juin est de faire connaître auprès des maîtres d'œuvre publics – les architectes, les ingénieurs, mais aussi leurs clients publics –

l'existence d'un guide concernant la commande publique, publié en janvier 2013 par une commission interministérielle : la MIQCP. Il manquait à ce guide un calculateur d'honoraires. Ce dernier a été publié en mai, "ce qui le rend parfaitement d'actualité et nécessite de le faire connaître auprès de ces maîtres d'ouvrage publics" commente Christophe LLADERÈS. Ce calculateur aide en effet les maîtres d'ouvrage à apprécier le montant prévisible des prestations lors d'un appel d'offres public de maîtrise d'œuvre.

"Si ce guide a été publié, poursuit le président régional des architectes, c'est qu'il y a bien un constat de la multiplication des procédures lancées sur le seul critère du prix. Cela conduit à s'inquiéter sur la pertinence de ces procédures, qui consistent à retenir un architecte et un ingénieur uniquement sur ce critère. Car ce qui est vrai pour le prix d'un produit de grande consommation, comme un carrelage par exemple, ne l'est pas sur des prestations de service". Aujourd'hui, le prix apparaît comme un critère objectif. Il permet très rapidement de dire qui est le mieux placé dans une offre. "Malheureusement, pour ce qui est des marchés de maîtrise d'œuvre, il conduit à la perte de la profession des architectes mais aussi à la perte de l'intérêt général, impactant le maintien de la qualité de service" précise l'architecte. "La qualité de service dans nos territoires est assurée par des agences de taille moyenne qui

se réunissent avec des ingénieurs pour former des équipes soudées qui se connaissent depuis longtemps. Elles assurent à peu près 80 % de la commande publique. Si demain ces structures n'existent plus parce qu'elles sont laminées par des procédures un peu bestiales, la place sera laissée à de grands groupes qui décideront seuls du prix des prestations lorsque le marché sera entièrement leur. C'est ce que l'on a constaté dans les pays anglo-saxons. On ne doit pas choisir son architecte et son ingénieur sur le prix, mais sur leurs références et leurs compétences".

Le guide de la MIQCP recommande qu'une présélection de cabinets d'architecture et d'ingénierie soit réalisée dans un premier temps sur leurs compétences et leurs références. Ensuite, dans un deuxième temps, à ce groupe restreint est demandé le prix de la prestation pour un travail donné. Car derrière le problème du prix se cache celui d'un immense gâchis financier. "Aujourd'hui, pour le moindre appel d'offres, les maîtres d'ouvrage publics se retrouvent à analyser jusqu'à 80 dossiers qui comprennent une note méthodologique et une offre ayant totalisé en moyenne entre 3 et 4 jours de travail, affirme Christophe LLADERÈS. C'est un gâchis monumental. La maîtrise d'ouvrage est dans l'incapacité de les analyser. C'est un gâchis en termes de temps et de moyens consacrés."

Pour Pascal SALVADOR, directeur d'un bureau d'études pluridisciplinaire à Montpellier et président de l'Association d'Ingénierie en Languedoc-Roussillon* : "La position émise par la mission interministérielle est salutaire. Son guide prend bien en compte toute la problématique de notre profession. Il faut savoir qu'un bureau d'études qui répond à ces marchés à procédure adaptée non rémunérés y consacre globalement 5 à 6 % de son chiffre d'affaires. C'est un investissement lourd sans retour financier, et ce, de façon régulière. Mais on s'aperçoit au final que seul le prix compte. Travaillons plus sur les références et les moyens, sélectionnons 3 équipes et travaillons comme le recommande la MIQCP. La gabegie sera limitée dans cet acte de choix. Aujourd'hui, c'est l'inverse : on est en train de détruire". Il précise : "Pour les cabinets de taille moyenne comptant une vingtaine de salariés, 5 % du CA, ce n'est pas dramatique, mais ce pourcentage monte à 10 ou 12 % pour les petits cabinets qui doivent tout faire". Une estimation faite au plan national montre que la seule profession d'ingénieur consacre 500 à 600 millions d'euros chaque année à cet acte de choix, le plus souvent en pure perte. "Si on ajoute les architectes, les sommes sont abyssales", convient Pascal SALVADOR...

Daniel CROCI

* qui regroupe une trentaine de bureaux d'études et représente près de 500 salariés en région.